



COMMUNIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TRONÇAIS

En concertation avec la communauté de communes, la Maire de Saint-Bonnet-Tronçais mais aussi l'Office National des Forêts, il a été décidé de fermer temporairement le sentier autour de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais.

En effet, son état général ne permet plus aux utilisateurs d'être en sécurité, malgré les plusieurs dizaines de milliers d'euros investis ces deux dernières années. Des bénévoles sont également intervenus à la suite de la décision collective (Comité de Pilotage Forêt d'Exception réunissant plus de 40 organismes en lien avec la Forêt) de retirer les caillebotis abîmés et non nécessaires pour le passage de la randonnée pédestre, qu'ils en soient ici remerciés.

Une réunion se tiendra dans les meilleurs délais afin de trouver des solutions adéquates pour que ce sentier puisse assurer votre sécurité tout en prenant en compte les nombreuses contraintes environnementales. Il est également recherché la quiétude des animaux.

Il est à noter que ce sentier connaît du vandalisme depuis plusieurs années et que les chevaux y sont interdits. Les passages de ces derniers entraînent une usure précipitée sous leur poids.

Cette décision n'a pas été facile à prendre mais demeure indispensable avant qu'un accident n'ait lieu. Nous vous présentons nos excuses pour la gêne occasionnée. Nous reviendrons vers vous dans les meilleurs délais.

Le Directeur des Services

Loïc DUFOURNEAU